



TRANSPORTS SCOLAIRES

année scolaire 2025-2026

Les ayants droit

Sont considérés comme ayants droit, les collégiens remplissant l'une des 2 conditions suivantes :

Commune de résidence (à au moins 3km de l'établissement)	En fonction d'options d'enseignements non proposées dans le collège de secteur
<ul style="list-style-type: none">- Cabanac et Villagrains- La Brède- Saint Morillon- Saint Selve- Saucats	<ul style="list-style-type: none">- LV3 espagnol- 6^{ème} Bilangue Anglais / Allemand- 4^{ème} et 3^{ème} européenne- 3^{ème} Prépa Métiers

Les ayants droit seront prioritaires sur les lignes de bus et, grâce à la subvention de la Région, les familles régleront un tarif plafonné à 250 € maximum calculé selon un quotient familial mensuel basé sur leur revenu fiscal de référence de leur avis d'imposition (*voir tarifs sur le site*).

Tarifs

	Tarif prévisionnel « ayants droit »	Tarif prévisionnel « non ayants droit »		
	A régler à l'inscription sur le site de la Région Nouvelle Aquitaine	A régler à l'inscription sur le site de la Région Nouvelle Aquitaine	Complément facturé à la famille par l'établissement	TOTAL
Ecole primaire		202,50€*	621€	823,50€
Collège	250€ maximum	202,50€*	621€	823,50€
Collège internat			290€	290€

*Sous réserve d'actualisation des tarifs par la Région

Les internes

Les internes utilisant le bus hebdomadaire entièrement affrété par notre établissement et desservant les arrêts de Villenave Pyrénées et de la gare Saint Jean, seront systématiquement inscrits par l'établissement **au tarif annuel de 290 €**. Ce montant sera refacturé aux familles.

L'inscription

L'inscription aux transports n'est pas effectuée par notre établissement (sauf pour les internes).

Chaque famille qui souhaite que son enfant emprunte les transports scolaires doit sur le site internet de la Région Nouvelle Aquitaine qui adressera la carte de transport directement par courrier à leur domicile.

Les inscriptions sont accessibles à compter du mois de juin 2025 et vous devez procéder à l'inscription avant mi-juillet 2025 (au-delà de cette date, la Région vous facturera 24 € supplémentaires).

Pour information, **seuls les ayants droit seront prioritaires** et les **non ayants droit seront placés sur une liste d'attente**. La Région devrait valider l'inscription définitive des non ayants droits durant la dernière semaine d'août.

Le service comptabilité reste à votre disposition pour vous aider dans vos démarches : 05 57 97 17 12

<https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/transports-scolaires/inscription>